

1# PRÉSENTATION

La Ludothèque le Dé en Bulle est un lieu ouvert à tous. C'est un espace de jeux libres, de socialisation, d'échange, de découverte et de partage.

La ludothèque propose un accès aux jeux, une possibilité d'emprunts de jeux, des temps forts tout au long de l'année, des activités et des ateliers, pour tous les âges, autour du jeu et du jouet.

L'équipe de la ludothèque est à l'initiative des règles de vie du lieu et veille au respect des personnes, du matériel et du rangement.

Ce présent document est à lire par toute personne fréquentant les locaux et sera remis aux adhérents au moment de l'inscription.

2# ADHÉSION

La ludothèque propose des adhésions annuelles, individuelles ou familles. La structure est également ouverte aux personnes extérieures à la commune.

L'adhésion est obligatoire pour effectuer un emprunt de jeux.

La fiche d'inscription doit être dûment complétée par une personne majeure et remise à l'animatrice de la ludothèque.

Un numéro est ensuite attribué à l'adhérent principal. Il doit être communiqué lors des prêts et des retours des jeux.

3# TARIFS ET FACTURATION

tarifs et leur revalorisation sont soumis à l'approbation du Conseil municipal et prennent effet, chaque année, au 1^{er} septembre.

Les factures sont envoyées par voie postale au début du mois. Le règlement est à déposer en mairie auprès du régisseur. Les modes de paiement possible sont :

- chèque (libellé au nom du Trésor Public),
- espèces,
- prélèvement automatique (autorisation à télécharger sur le site de la mairie et à retourner au régisseur accompagné d'un RIB).

4# CONDITIONS DE PRÊT

Chaque jeu emprunté est facturé 1€ et pointé sur la carte d'emprunt achetée au préalable au service régie de la mairie.

Les jeux peuvent être empruntés pour une durée de 3 semaines maximum : 5 jeux maximum par famille et 3 pour les individuels, reconductible après demande et validation auprès des animatrices (les jeux peuvent être réservés).

Pour l'accueil de groupes, des malles de jeux peuvent être élaborées selon les demandes, les envies et les enjeux pédagogiques ou culturels. Ces malles contiennent une dizaine de jeux. Elles peuvent être empruntées pendant un mois et sont facturées 10€.

Lors du retour, le jeu est vérifié par l'animatrice. Il doit être rendu propre et complet.

En cas de perte ou de détérioration, il est conseillé d'en faire part à l'animatrice qui cherchera la solution la plus adaptée. L'adhérent ne doit pas tenter de réparer lui-même un jeu abîmé, les animatrices disposent du matériel adéquat pour ce genre de manipulations.

Pour toute dégradation ou perte, l'adhérent principal doit remplacer à l'identique le jeu ou le rembourser au prix d'achat.

5# COMPORTEMENT DES USAGERS

Les enfants présents dans les locaux restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

La présence d'un adulte est obligatoire pour les enfants de moins de 8 ans.

La ludothèque propose de nombreux jeux, nous rappelons aux parents que l'utilisation des jeux destinés aux plus âgés peut être dangereuse pour les plus jeunes (ingestion de petites pièces...) et que la ludothèque se décharge, dans ce cas, de toute responsabilité.

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des objets prêtés.

L'activité doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des autres joueurs.

Les locaux doivent être maintenus propres et en bon état, il n'est donc pas autorisé de manger ou de boire dans les espaces de jeux. Un espace cuisine est prévu à cet effet.

Les poussettes, trottinettes, vélos ou rollers ne sont pas autorisés dans les espaces de la ludothèque, en cas de pluie ils peuvent être entreposés dans la salle d'accueil et dans le jardin s'il fait beau.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du bâtiment, sauf les chiens guide d'aveugle ou d'assistance.

